



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Direction de
l'Environnement, de
l'Aménagement et
du Logement

Service
infrastructures,
transports et
éducation routière

N° Com/ 28-19

Cayenne, le 23 avril 2019
14h10

COMMUNIQUE

**Route Nationale n°1 : Pont du Larivot
Travaux de reconnaissances géophysiques en rivière de Cayenne**

Depuis le 19 avril et jusqu'au 27 avril 2019, des travaux de reconnaissances géophysiques en rivière de Cayenne se déroulent à proximité du pont du Larivot.

Un bateau avec une ligne de traîne d'environ 120m dans l'eau procède à des mesures géophysiques.

Durant toute la période des opérations, **la pêche sous toutes ses formes est interdite depuis le pont du Larivot, dans la rivière de Cayenne, de 6 heures à 19 heures**, conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°06-2019/SITER/DEAL du 18 avril 2019.